



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2007

Article L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mille sept, le dix-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de **LE THILLAY**, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Georges **DELHALT**, Maire.

**Etaient présents :**

Le Maire : Monsieur **DELHALT**,

Les Adjointes au Maire : Monsieur **JEANNY**, Monsieur **ESTEVE**, Madame **TESSON HINET**, Madame **ESTAN BERNA**,  
Madame **GALTIE**, Monsieur **MATHURINA**,

Les Conseillers Municipaux : Monsieur **TRINQUET**, Madame **NATIVITE**, Monsieur **FOUASSIER**, Madame **PAGNOU**,  
Monsieur **TORRESSAN**, Madame **KOVAC**, Monsieur **GEBAUER**, Monsieur **FANTATO**,  
Monsieur **YARDIMIAN**, Monsieur **LUNAZZI**, Madame **MARTINEZ**, Monsieur **LICETTE**,  
Monsieur **SAINTE BEUVE**,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame **MOULY** a donné pouvoir à Monsieur **DELHALT**,  
Madame **IBAZATENE** a donné pouvoir à Madame **TESSON HINET**  
Madame **PEREIRA** a donné pouvoir à Monsieur **JEANNY**  
Monsieur **ROMERO** a donné pouvoir à Madame **NATIVITE**  
Mademoiselle **GUYONVARCH** a donné pouvoir à Monsieur **TRINQUET**  
Madame **GALLE** a donné pouvoir à Monsieur **FANTATO**

**Absent excusé** : Monsieur **SAADI-AHMED**

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Claude **ESTEVE**

Date de convocation : 11 Janvier 2007

Date d'affichage : 11 Janvier 2007

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

# ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
  - Adoption du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2006
- 
1. Récapitulatif des décisions du maire n° 76 à 77 incluse pour l'année 2006 et n° 1 à 3 incluse pour l'année 2007
  2. Acompte de subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles
  3. Remboursement d'une famille – Restaurant Municipal de Septembre 2006
  4. Remboursement d'une famille – Etude d'Octobre 2006
  5. Remboursement du club de plongée subaquatique de Goussainville
  6. Autorisation pour déposer le permis de construire concernant le satellite de restauration scolaire à l'Ecole des Grands Champs
  7. Convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec le SIAH
  8. Informations diverses

-----

- **Désignation du Secrétaire de Séance** : Monsieur **Claude ESTEVE**

Monsieur **le Maire** présente ses Vœux à l'Assemblée.

- **Adoption du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2006, à l'unanimité, avec des modifications**

Monsieur **le Maire** demande l'ajout d'une délibération.  
Accord de l'Assemblée Délibérante.

# 1. Récapitulatif des Décisions du Maire n° 76 à 77 incluse pour l'année 2006 et n° 1 à 3 incluse pour l'année 2007

*Délibération n°1.01.2007*

VU l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 61.11.2005 en date du 22 Novembre 2005, portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le **Maire** informe le Conseil Municipal, des décisions qu'il a prises :

- « **Décision du Maire n° 76 / 2006** » en date du 14 Décembre 2006 relative aux trois représentations du Cirque FRICHETEAU offertes par la Commune aux enfants de Le Thillay pour un coût de 3 000 € TTC.
- « **Décision du Maire n° 77 / 2006** » en date du 14 Décembre 2006 relative à la vente de la RENAULT CLIO à Pascale BEZILLOT pour 4 500 € TTC.
- « **Décision du Maire n° 1 / 2007** » en date du 2 Janvier 2007 relative à la convention proposée par l'Association d'Education Populaire Voicana & Ile aux Enfants pour un séjour du 19 Février au 2 Mars 2007, pour 45 enfants et 7 accompagnateurs pour un coût de 12 898,90 € TTC, avec application du quotient familial pour déterminer la participation des familles.
- « **Décision du Maire n° 2 / 2007** » en date du 2 Janvier 2007 relative au contrat d'engagement d'artistes de variétés proposé par l'Association Swingmaniacs pour une représentation du groupe HEAVY BLUES BAND, le Vendredi 9 Février 2007, à 21H pour un coût de 2 000 € (avec en plus, la prise en charge du repas de 12 personnes avant la représentation).
- « **Décision du Maire n° 3 / 2007** » en date du 2 Janvier 2007 relative à la convention proposée par les Alpes Tours Réservations pour un séjour de découverte des Châteaux de la Loire, du 2 au 5 Janvier 2007 pour 30 enfants et 4 adultes, pour un coût total de 4 800 € TTC (la participation des familles est de 86,85 €).

**Le Conseil Municipal PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de missions complémentaires

## 2. Acompte de subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles

Délibération n° 2.01.2007

VU l'instruction comptable de la M 14,

**CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles vont rencontrer des difficultés de trésorerie,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de verser un acompte de subvention de fonctionnement :

- Pour le Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 2 500 €,
- Pour la Caisse des Ecoles, d'un montant de 17 500 €,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **AUTORISE** le versement d'un acompte de subvention de fonctionnement pour le Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 2 500 €, et pour la Caisse des Ecoles, d'un montant de 17 500 €,
- ⇒ **DIT** que ces crédits seront prévus au Budget Primitif 2007,
  - A l'article 65736, fonction 520, pour le Centre Communal d'Action Sociale,
  - A l'article 65736, fonction 20, pour la Caisse des Ecoles,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 3. Remboursement d'une famille – restaurant municipal de septembre 2006

Délibération n° 3.01.2007

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** que la famille HDACHI domiciliée 123 bis, rue de Paris – 95500 LE THILLAY, a été prélevée d'un montant de 19,25 € correspondant au forfait restaurant municipal du mois de septembre 2006,

**CONSIDERANT** que la famille HDACHI n'a pas bénéficié du service pour lequel le montant de 19,25 € lui a été prélevé, puisque l'enfant n'est pas allé à la cantine durant le mois de septembre,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **DECIDE** de rembourser la famille HDACHI pour un montant de 19,25 €.
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### 4. Remboursement d'une famille – Etude d'Octobre 2006

Délibération n° 4.01.2007

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDERANT** que la famille BOCQUILLON domiciliée au 18 avenue des Tilleuls – 95500 LE THILLAY a été prélevée d'un montant de 20,40 € correspondant à un forfait pour l'étude du mois d'octobre,

**CONSIDERANT** que l'enfant n'est pas allé à l'étude durant le mois d'Octobre 2006,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **DECIDE** de rembourser la famille BOCQUILLON pour un montant de 20,40 €.

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### 5. Remboursement du club de plongée subaquatique

Délibération n° 5.01.2007

**CONSIDERANT** que le Centre de Loisirs a demandé au Club de plongée subaquatique de Goussainville d'assurer une vacation exceptionnelle de 2 heures le 12 Avril 2006,

**CONSIDERANT** que les enfants du Centre de Loisirs ont ainsi pu effectuer leur baptême de plongée,

**CONSIDERANT** que le Club a en fait utilisé son propre créneau horaire pour assurer cette vacation et a donc dû payer la somme de 60 € à la Communauté de Communes de Roissy Porte de France, pour utilisation de la piscine,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de rembourser cette somme au Club de plongée subaquatique de Goussainville,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **DECIDE** de rembourser Club de plongée subaquatique de Goussainville pour un montant de 60 €.

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 6. Autorisation de déposer le permis de construire concernant le satellite de restauration scolaire à l'Ecole des Grands Champs

Délibération n° 6.01.2007

**VU** la délibération n° 89.12.2006 en date du 12 Décembre 2006, portant sur la demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise pour la réalisation d'un satellite de restauration scolaire à l'Ecole des Grands Champs,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 19 Décembre 2006,

**CONSIDERANT** que l'Assemblée Délibérante doit autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire concernant les travaux de réalisation d'un satellite de restauration scolaire à l'Ecole des Grands Champs,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer la demande de permis de construire concernant les travaux de réalisation d'un satellite de restauration scolaire à l'Ecole des Grands Champs,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 7. Convention d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec le SIAH

Délibération n° 7.01.2007

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées réalisées par le SIAH, pour le compte de la Commune de Le Thillay, il doit être conclu une convention entre ces deux entités,

**CONSIDERANT** que de nombreux pourparlers ont eu lieu entre les élus et les services du SIAH et de la Commune de Le Thillay,

**CONSIDERANT** que ceux-ci ont abouti à la finalisation de la présente convention proposée,

**CONSIDERANT** que la convention est établie pour une durée d'un an renouvelable, aux conditions financières suivantes :

- redevance d'assainissement de 0.17 €/m<sup>3</sup> d'eau potable consommée
- redevance d'entretien des eaux pluviales fixée à 20 400 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **ACCEPTE** les termes de ladite convention, qui prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2007,
- ⇒ **DIT** que les crédits seront prévus au Budget,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## **8. Annulation de la délibération portant sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement au Comité de Défense du Chat**

*Délibération n° 8.01.2007*

**VU** la délibération n°105.12.2006 en date du 12 Décembre 2006, octroyant une subvention de fonctionnement au Comité de Défense du Chat pour l'exercice 2006,

**CONSIDERANT** que ladite délibération a été rajoutée à l'ordre du jour du Conseil Municipal, le soir même de la séance, avec l'accord de l'Assemblée Délibérante,

**CONSIDERANT** que le dossier de demande de subvention de cette association, suite au réaménagement du bureau des adjoints a été égaré, et n'a donc pu être étudié correctement,

**CONSIDERANT** qu'il a été a posteriori établi le manque d'information concernant la vie associative de ladite association,

**CONSIDERANT** que les services préfectoraux n'ont été destinataires d'aucune information déclarative de cette même association depuis transmission d'un rapport d'assemblée générale daté du 30 Décembre 2002,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par :

**25 voix « POUR »** et **1 abstention** (Mme **MOULY** – pouvoir à Monsieur **DELHALT**) :

- ⇒ **ANNULE** la délibération n° 105.12.2006 en date du 12 Décembre 2006, octroyant une subvention de fonctionnement au Comité de Défense du Chat pour l'exercice 2006,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération.

**L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H40**

### **ACCORD POUR DIFFUSION**

**Le Thillay, le 25 Janvier 2007**

**Le Secrétaire de Séance  
Claude ESTEVE**

**Le Thillay, le 25 Janvier 2007**

**Le Maire  
Georges DELHALT**

***MEILLEURS VŒUX A TOUTES ET A TOUS !***